



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Ré-
a-
Moni-
bel



25113722

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

01 SEP. 2025

Le Greffier

N° d'entreprise : **0442 042 064**

Nom

(en entier) : **STERIGENICS BELGIUM (FLEURUS)**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Avenue de l'Espérance (F) 17, 6220 Fleurus**

Objet de l'acte : Démission - nomination administrateurs - renouvellement commissaire

Extrait résolutions écrites de l'actionnaire unique dd. 30/07/2025.

L'actionnaire adopte les résolutions suivantes :

- Prise de connaissance de la démission de Lars Ründstrom en tant qu'administrateur de la Société prenant effet le 22 juillet 2025.

- Nomination de M. Robin Van Den Bergh en tant qu'administrateur de la Société pour un mandat de six (6) ans avec effet à compter du 22 juillet 2025.

- Renouvellement du mandat d'EY Bedrijfsrevisoren BV, inscrit à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0446.334.711 et dont le siège est sis Kouterveldstraat 7B 001, 1831 Diegem, Belgique, avec comme représentant permanent M. Han Wevers, en qualité de commissaire de la Société.

Le mandat du commissaire comprendra l'audit des trois exercices consécutifs, à compter de l'exercice commençant le 1er janvier 2025.

- Octroi d'une procuration spéciale à chaque administrateur de la Société ainsi qu'à Susana Gonzalez Melon, Hannelore De Bie, Dries Remeysen ou tout autre avocat ou collaborateur d'Allen Overy Shearman Sterling (Belgium) LLP, à cet effet domicilié à Avenue de Tervueren 268A, 1150 Woluwe-Saint-Pierre, chacun agissant individuellement et avec pouvoir de substitution, afin de rédiger tous les documents, actes, instruments et formalités, et de donner toutes les instructions nécessaires et utiles pour l'exécution des décisions susmentionnées, y compris, mais sans s'y limiter, l'accomplissement des formalités de publication nécessaires.

Susana Gonzalez Melon
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/09/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).